

Les archives anciennes des Colonies françaises aux Archives nationales

Étienne Taillemite

Citer ce document / Cite this document :

Taillemite Étienne. Les archives anciennes des Colonies françaises aux Archives nationales. In: La Gazette des archives, n°46, 1964. pp. 93-116;

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1964_num_46_1_4007

Fichier pdf généré le 12/05/2018

LES ARCHIVES DES COLONIES FRANÇAISES AUX ARCHIVES NATIONALES

par

Étienne TAILLEMITE

Les affaires coloniales furent administrées, comme on le sait, jusqu'à la fin du XIX^e siècle par le Ministère de la Marine. Les archives du Bureau des Colonies, créé en 1710, suivirent donc les tribulations de celles de ce ministère ¹.

Après la guerre de 1870, le développement pris par l'administration des colonies provoqua, en janvier 1882, la création d'un Sous-Secrétariat d'État qui, après diverses vicissitudes et rattachements variés, fut érigé en ministère de plein exercice en mars 1894 ². C'est à cette époque que les archives coloniales furent matériellement dissociées de celles de la Marine, car la nouvelle administration désirait consacrer son indépendance par une organisation distincte. Le Ministère des Colonies s'installa donc au Pavillon de Flore qu'il occupa jusqu'en 1910, date de son transfert rue Oudinot. Ce déménagement de 1910 revêt une grande importance archivistique car il entraîna, faute de place dans les nouveaux locaux, le dépôt aux Archives nationales des séries de documents antérieurs à la Révolution. D'autres dépôts eurent lieu entre les deux guerres mondiales. Depuis 1945, on s'est efforcé de rationaliser la répartition des séries, de sorte qu'aujourd'hui, en principe (mais nous verrons qu'il subsiste d'importantes exceptions) les documents antérieurs à 1815 sont conservés au Palais Soubise, tandis que ceux qui sont postérieurs à cette date

1. Un historique des Archives de la Marine sera prochainement publié par les soins du Service historique de la Marine.

Avant 1710, les affaires coloniales étaient traitées par les divers bureaux de la Marine. Il existait depuis le temps de Colbert un enregistrement séparé des dépêches pour les colonies (série B), néanmoins un certain nombre de textes ont été intégrés dans les séries de la Marine (série B 2 en particulier) auxquelles il importe toujours de se référer.

2. Voir à ce sujet l'article de M. F. BERGE, *Le Sous-Secrétariat d'État et les sous-secrétaires d'État aux Colonies. Histoire de l'émancipation de l'administration coloniale*, dans *Revue française d'Histoire d'outre-mer*, 1960, 3^e et 4^e trim., pp. 301-386.

sont demeurés au service des Archives de la rue Oudinot, devenu depuis 1960, date de la suppression du Ministère de la France d'Outre-Mer, la Section Outre-Mer des Archives nationales.

Nous n'étudierons aujourd'hui que les séries conservées au Palais Soubise, en ne faisant une incursion rue Oudinot que pour traiter des documents antérieurs à 1815 qui s'y trouvent encore : Dépôt des Papiers publics des Colonies, Dépôt des Fortifications des Colonies, l'un et l'autre particulièrement importants pour l'histoire de l'expansion française outre-mer.

SÉRIE A. ACTES DU POUVOIR SOUVERAIN (1669-1779).

Cette petite série, très incomplète, ne comprend que 28 articles. — Elle contient les textes originaux ou des copies des édits, ordonnances, lettres patentes, arrêts du Conseil concernant les colonies, rendus entre 1723 et 1779. Les registres 1 à 20 constituent une série continue d'actes classés par ordre chronologique. En plus des textes législatifs ou réglementaires, on peut y trouver quelques brevets de concessions accordés à des colons et quelques instructions destinées à des gouverneurs. — Comme nous le verrons tout à l'heure, de nombreux textes législatifs se trouvent dans les séries B et F 4. Il ne faut pas oublier non plus que les séries Marine A 1 et A 3, beaucoup plus complètes, contiennent de nombreux actes relatifs aux colonies¹.

On a ajouté à la suite de ces 20 volumes des recueils factices d'actes législatifs intéressant une colonie ou un groupe de colonies. Ces recueils renferment des documents plus anciens que la série elle-même.

Ainsi :

- A 21 : Actes du pouvoir souverain relatifs au Canada (1670-1760) ;
- A 22 et 23 : *Idem* pour la Louisiane (1712-1754) ;
- A 24 à 26 : *Idem* pour les Iles du Vent (1669-1765) ;
- A 27-28 : *Idem* pour Saint-Dominique (1707-1758).

Ces deux derniers volumes proviennent des archives personnelles du maréchal de Castries². Leur contenu est plus riche car en plus de textes, édits, ordonnances etc... on y a inséré des copies de lettres adressées aux gouverneurs et intendants de Saint-Domingue.

A partir de A 21, presque tous ces volumes comportent une table alphabétique plus ou moins complète.

1. Cf. E. Taillemite, *Les archives anciennes de la Marine*, Paris, Académie de Marine, 1961.

2. Les papiers du maréchal de Castries, ministre de la Marine de 1780 à 1787, ont été saisis après le pillage de son hôtel pendant la Révolution. Suivant les méthodes archivistiques du temps, on les a « reclassés méthodiquement » de sorte qu'on en trouve des fragments épars dans de nombreuses séries des fonds Marine et Colonies.

Les instruments de travail dont on dispose pour l'exploitation de cette série sont le *Répertoire numérique des séries anciennes des Colonies* par P. de Vaissière et Y. Bézard, manuscrit, dont il existe un exemplaire à la salle du public des Archives nationales et un autre à la Section Outre-Mer. Un inventaire sommaire, également manuscrit, dû à V. Tantet, peut être consulté rue Oudinot. Il ne concerne que les 20 premiers articles de la série.

En ce qui concerne les textes législatifs et réglementaires intéressant la période 1789-1815, on peut les trouver en partie dans la série F 4 mais surtout dans les séries Marine AA 1, AA 2, et AA 3 où ils sont mélangés avec les textes concernant la Marine.

Une série de lois, ordonnances et décisions, non cotée, est conservée à la Section Outre-Mer. Elle comporte un volume qui va de l'an X à l'an XIV, mais la collection continue ne reprend qu'en 1814. Pour la période révolutionnaire et impériale, il est donc indispensable d'avoir recours aux séries de la Marine ; il en est d'ailleurs de même pour une bonne partie du XIX^e siècle.

SÉRIE B. CORRESPONDANCE AU DÉPART (1663-1815).

Cette série particulièrement importante (277 volumes) contient théoriquement toutes les lettres et instructions adressées par le roi ou le ministre aux gouverneurs, intendants et officiers en service aux colonies et également aux autorités métropolitaines qui avaient plus ou moins à connaître des affaires coloniales : ministres, contrôleur général, intendants des provinces, évêques, intendants et commissaires de la marine dans les ports. A cet égard, la correspondance adressée à l'intendant de marine de Rochefort est spécialement importante car ce haut personnage joua pendant longtemps le rôle d'un véritable « sous-secrétaire d'État aux Colonies ». Parmi les correspondants du ministre figurent aussi les supérieurs d'ordres religieux (recrutement des missionnaires), les représentants du grand commerce maritime et colonial, armateurs, négociants, munitionnaires et fournisseurs etc...

En plus de cette correspondance, figurent dans cette série nombre de pièces qui devraient logiquement se trouver dans la série A : édits, lettres patentes, ordonnances, arrêts du Conseil, etc... traitant de questions coloniales. Surtout au XVII^e siècle, les documents divers sont nombreux : provisions et commissions d'officiers, ordres de paiement de traitements, de gratifications, etc., états de matériel pour les colonies, lettres de naturalité pour les colons étrangers, lettres de grâce pour les criminels, lettres de noblesse, brevets de concessions, états de dépenses, mémoires divers sur l'administration ou l'économie coloniales.

Cette correspondance est conservée en volumes reliés aux armes des ministres. A l'intérieur des registres, le classement des pièces varie avec les époques. Les sept premiers volumes concernent le régime des Compagnies

des Indes orientales et occidentales de 1663 à 1674. Après cette dernière date, les documents relatifs aux Indes orientales disparaissent pratiquement jusqu'en 1766. Les autres sont classés tantôt par ordre méthodique (un volume pour l'Amérique du Nord, un pour les Antilles) tantôt par ordre chronologique (un ou plusieurs volumes par an avec classement méthodique par colonies à l'intérieur de chaque registre). A partir des premières années du XVIII^e siècle, chaque volume est muni d'une table analytique très complète qui rend le dépouillement rapide et facile.

La correspondance destinée aux îles de France et de Bourbon depuis 1766 (fin du régime de la Compagnie des Indes) jusqu'en 1788 est groupée dans les volumes 201 à 213. L'article B 277 contient les instructions adressées aux agents du gouvernement dans les colonies entre 1789 et 1804.

Pour la série B, les inventaires sont un peu plus nombreux. Pour l'ensemble de la série, il n'existe que le *Répertoire numérique* de Vaissière et Bézard. Un inventaire analytique des volumes 1 à 37 (1660-1715) a été publié en 1959. Les documents concernant le Canada, l'Acadie et Terre-Neuve ont été recensés par l'archiviste canadien Edouard Richard qui a mené son travail jusqu'à B 42. On en trouvera le résultat dans le *Rapport sur les archives canadiennes*, Ottawa, 1899, p. 236-633.

Il faut signaler enfin que tous les documents concernant l'histoire de la vallée du Mississippi, quel que soit la série ou le fonds dans lequel ils sont conservés, ont été inventoriés par N. M. Miller Surrey dans son *Calendar of manuscripts in Paris archives and libraries relating to the history of the Mississippi Valley*, publié par l'Institut Carnegie à Washington en 1928 (deux volumes). Un certain nombre de pièces concernant le Canada ont été publiées par Adam Shortt, *Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français*, Ottawa, 1925, 2 volumes.

SÉRIE C. CORRESPONDANCE A L'ARRIVÉE (1610-1815).

La série C est la contre-partie de la précédente, c'est-à-dire qu'elle est constituée par la correspondance à l'arrivée, reçue par le secrétaire d'État, en provenance des colonies¹. On n'y trouve bien entendu pas seulement de la correspondance au sens strict mais aussi de nombreuses pièces jointes : mémoires divers sur les sujets les plus variés, instructions, procès-verbaux de séances des Conseils supérieurs ou des assemblées locales, minutes de lettres au départ, recueils de jurisprudence, recensements, procédures en justice, concessions de terres, ordonnances des gouverneurs et intendants, documents financiers, états de dépenses, états de matériel et d'approvisionnement, documents écono-

1. Il est à remarquer que la correspondance adressée au ministre par les autres ministères, les intendants, les évêques, etc. semble avoir presque totalement disparu. On en retrouve quelques traces dans la série Marine B 3.

miques, états de nègres introduits dans les colonies, états du mouvement maritime et du commerce des ports coloniaux, lettres de particuliers. On y trouve également des actes notariés (inventaires après décès, contrats de mariage, actes d'achats ou de ventes d'immeubles etc...).

On a adopté pour cette série un classement géographique. Elle se décompose donc en 14 sous-séries, dont l'importance est évidemment variable suivant la colonie qu'elles intéressent. Certaines d'entre elles sont de véritables séries de correspondance administrative, d'autres au contraire tiennent plutôt de la collection de documents relatifs à une région donnée.

Contrairement à la correspondance au départ qui a été reliée dès l'origine, les lettres à l'arrivée ne le furent que dans la seconde moitié du XIX^e siècle, après une préparation hâtive et insuffisante. De nombreuses pièces ont été mal classées ou oubliées. Ces dernières, qu'il n'était pas possible de réintégrer à leur place logique, ont été regroupées en séries complémentaires de cartons qui ont été adjoints aux séries de registres. Il ne faut donc jamais oublier de consulter ces annexes qui permettent souvent de combler au moins en partie les lacunes des séries principales. Cette série C est néanmoins souvent incomplète. De nombreuses pièces ont disparu, en particulier des pièces jointes aux lettres ; on les retrouve quelquefois, comme nous le verrons plus loin, dans la collection Moreau de Saint-Méry (série F 3) ou dans les autres éléments de la série F.

Cette correspondance à l'arrivée est classée suivant un ordre à la fois méthodique et chronologique. Les dépêches de chaque année sont groupées en un ou deux volumes suivant leur nombre, dans lesquels on trouve d'abord les rapports conjoints du gouverneur général et de l'intendant, ceux du gouverneur général, ceux de l'intendant, ceux du gouverneur particulier, ceux du commissaire de la marine, ceux des officiers divers, lieutenant de roi, major, commandants de quartiers, officiers de justice, etc., les lettres de particuliers. Enfin les volumes se terminent souvent par des documents divers : mémoires, états de dépenses, états d'artillerie etc.

Voici le détail de ces 14 sous-séries :

C¹. *Extrême-Orient*. 27 articles. Elle appartient au type collection. La France n'ayant pas eu, sous l'Ancien Régime, de véritables colonies dans ces régions du monde, il s'agit de pièces diverses réunies à l'occasion de voyages commerciaux, d'expéditions militaires etc.

On peut distinguer dans cette sous-série trois groupes de documents : le premier (6 articles) concerne la Cochinchine de 1686 à 1863, le second (15 articles) traite des relations avec la Chine de 1658 à 1803, le troisième enfin concerne les affaires du Siam de 1669 à 1717, c'est-à-dire essentiellement la mission de Constance Paulkon et des officiers français qui s'étaient joints à lui parmi lesquels se trouvait Forbin.

Il faut signaler que quelques cartons consacrés à ces mêmes affaires de Siam

depuis 1670 environ jusqu'au milieu du XIX^e siècle n'ont pas été joints à cette sous-série et sont restés à la Section Outre-Mer, rue Oudinot, où il en existe un inventaire analytique sur fiches.

L'exploitation de la sous-série C¹ est très facile grâce à l'excellent inventaire analytique dressé par F. de Ferry et publié en 1958.

C². *Inde*. Cette sous-série très importante et fort complexe comprend 309 articles, classés d'une manière très contestable.

On y trouve des documents de deux natures différentes :

1) Une grande partie de ce qui subsiste des archives de la Compagnie des Indes orientales depuis ses origines jusqu'à sa dissolution, puis celles de la seconde compagnie fondée par Calonne.

2) Les correspondances adressées par les administrateurs des comptoirs des Indes sous le régime royal après la dissolution de la première compagnie (1770).

Ces deux groupes de documents ne sont pas placés à la suite mais entremêlés l'un dans l'autre. Ainsi le premier groupe comprend les articles 1 à 117 (administration de la Compagnie des Indes en France, avec collection d'édits, arrêts du Conseil, déclarations royales etc...), et les articles 246 à 251 et 270 à 290 (documents relatifs à la flotte et au personnel de la Compagnie).

L'activité de la Compagnie s'étendait, on le sait, aux îles de France et de Bourbon. Cette série contient donc des documents intéressants l'histoire de ces deux colonies.

Ce fonds de la Compagnie des Indes conservé à Paris est complété par celui qui subsiste aux archives de la Marine à Lorient, lequel a fait l'objet d'une étude de M^{lle} Beauchesne, conservateur des archives de ce port¹.

Le second groupe : articles 118 à 192 et 291 à 309, contient la correspondance des administrateurs de l'Inde française de 1771 à 1808, classée par comptoirs. Enfin les articles 193 à 243 sont constitués par une seconde série de correspondance de 1664 à 1794, c'est-à-dire recouvrant à la fois, comme les dates extrêmes le laissent supposer, le régime de la Compagnie et le régime royal.

Cette série si complexe et si riche de substance historique n'est pas inventoriée dans son ensemble. Le seul instrument de travail qui permette de l'explorer est le *Répertoire numérique* de Vaissière et Bézard. Toutefois certains

1. *Les sources de l'histoire du port de Lorient et des trois grandes compagnies des Indes* dans *Revue d'Histoire des Colonies*, t. XLII, 1955, pp. 96-109. La série DD 2 des Archives de la Marine, conservée au Service historique de la Marine, contient des Notes historiques sur la Compagnie des Indes et de nombreux plans des immeubles de la Compagnie à Lorient (1770-1792). On y trouve aussi une liste des navires de la Compagnie ayant navigué entre 1720 et 1770 (Marine DD 2 693, 694 et 945). Enfin la série Marine 4 JJ, dont l'inventaire vient de paraître, comporte de très nombreux journaux de bord provenant de navires de la Compagnie.

volumes ont été dépouillés et analysés pour ce qui concerne les îles de France et de Bourbon par Albert Lougnon dans ses *Documents concernant les îles de France et de Bourbon pendant la régie de la Compagnie des Indes. Répertoire de pièces conservées dans divers dépôts d'archives de Paris*, Nérac, 1953, pp. 3-16.

Signalons enfin que quelques documents antérieurs à 1815 sont restés dans la série Indes conservée rue Oudinot.

C³. *Ile Bourbon*. 20 articles. Correspondance reçue des gouverneurs et autres officiers servant dans cette île de 1614 à 1789.

Sous l'Ancien Régime, les îles de France et de Bourbon ont toujours été réunies sous l'autorité d'un gouverneur général et d'un intendant qui résidaient à l'île de France. La série C⁴, dont nous allons parler, contient donc de nombreux documents relatifs à Bourbon et doit toujours être consultée conjointement avec la précédente.

En plus du *Répertoire* de Vaissière et Bézard, il existe un inventaire des 11 premiers volumes de cette série (régie de la Compagnie des Indes) par A. Lougnon ¹ dans lequel certains documents ne sont pas analysés mais seulement mentionnés.

C⁴. *Ile de France*. 153 articles (1714-1810). Correspondance des gouverneurs généraux et intendants des îles de France et de Bourbon sous le régime de la Compagnie des Indes, puis sous le régime royal. C'est dans cette série que se trouve la correspondance avec les établissements annexes, en particulier les îles Seychelles, de 1770 à 1810.

C⁴ a été inventoriée elle aussi partiellement, dans les mêmes conditions que C³ par A. Lougnon qui a traité les articles 1 à 87 ². Pour les articles 88 à 153, il n'existe que le *Répertoire* de Vaissière et Bézard.

C⁵ se décompose en deux sections : C^{5A} *Madagascar*, 9 articles (1642-1789) et C^{5B} *Cap de Bonne Espérance*. 8 articles (1759-1792).

Comme la série C¹, C⁵ est plutôt une collection de documents qu'une véritable série constituée. C^{5B} est surtout intéressante pour l'histoire du Cap en tant que port d'escale sur la route des Indes, spécialement pendant la guerre de Sept Ans et pendant celle de l'Indépendance américaine.

Un inventaire analytique de cette série est en cours d'achèvement par les soins de M^{me} Pouliquen, conservateur à la Section Outre-Mer.

C⁶. *Sénégal*. 34 articles (1660 environ-1810). On peut encore distinguer ici deux groupes de documents.

Les articles 1 à 14 (jusqu'à 1757) sont constitués par les papiers provenant des diverses compagnies commerciales qui, au XVII^e et au XVIII^e siècles, ont

1. A. LOUGNON, *op. cit.*, p. 17-42.

2. *Idem*, p. 43-114.

eu la côte occidentale d'Afrique comme champ d'activité : Compagnies de Guinée, du Sénégal, des Indes, etc. Mais il ne s'agit hélas que d'épaves très incomplètes.

A partir de l'article 15 (1763), commence la série de la correspondance de l'administrateur de Gorée avec les intermittences dues à l'occupation anglaise de ce comptoir, à laquelle on a joint un certain nombre de documents divers.

Le titre « Sénégal » ne doit pas faire oublier que le contenu géographique de cette série est beaucoup plus vaste que le Sénégal actuel. Elle contient en fait des pièces relatives à toute la côte occidentale d'Afrique depuis la Mauritanie jusqu'à l'Angola.

Un inventaire partiel et assez sommaire de C⁶ a été publié par A. Delcourt en appendice à son livre sur *La France et les établissements français du Sénégal entre 1713 et 1763*, Dakar, 1952, p. 361-377.

C⁷. *Guadeloupe*. 79 articles (1649-1876), plus 6 cartons cotés C^{7B} qui contiennent un supplément retrouvé après reliure.

Les observations que nous avons faites tout à l'heure sur les îles de France et Bourbon réunies sous l'autorité d'un gouverneur général et d'un intendant, valent aussi pour les Antilles à cette nuance près que la situation dans la mer des Caraïbes est plus complexe. A l'origine, c'est-à-dire pratiquement à partir de 1674, date de la suppression de la Compagnie des Indes occidentales, le gouverneur général et l'intendant en résidence à la Martinique avaient autorité, nominalement tout au moins, sur toutes les colonies des Antilles, y compris la Guyane et Saint-Domingue. Cette centralisation fort incommode, surtout en raison des difficultés de communication entre les différentes îles, dut être atténuée par la suite. En effet, Saint-Domingue prenant une importance de plus en plus grande, fut érigé en gouvernement général indépendant, le premier intendant de cette colonie fut nommé en 1718. Quant à la Guadeloupe, elle resta sous l'autorité de sa sœur la Martinique jusqu'à 1775, mise à part une première période d'indépendance de 1763 à 1768. Les historiens de la Guadeloupe doivent donc, jusqu'à cette date, consulter également la série C⁸.

Le seul instrument de travail permettant d'exploiter cette série est le *Répertoire* de Vaissière et Bézard.

C⁸. *Martinique*. Se décompose en trois sous-séries :

C^{8A} : 121 articles (1663-1815) ;

C^{8B} : 33 articles (1635-1789), cartons contenant des pièces oubliées lors de la reliure de C^{8A} ;

C^{8c} : 193 articles contenant les dossiers des sinistrés de la Montagne Pelée en 1902. Bien que postérieure à 1815, cette sous-série est aux Archives nationales, exemple de ces exceptions dont nous parlions en commençant cette étude.

Cette série Martinique contient, jusqu'à 1714, des documents relatifs à

toutes les îles et à la Guyane, jusqu'en 1775, à toutes les îles sauf Saint-Domingue, ensuite à toutes les îles sauf la Guadeloupe.

Un inventaire analytique de cette série est actuellement en cours de rédaction. Il est achevé pour les articles C^{8A} 1 à 45. Pour le reste il faut se contenter du *Répertoire* de Vaissière.

C⁹. *Saint-Domingue*. Cette volumineuse sous-série s'articule en six sections, trois d'entre elles contenant des pièces antérieures à la Révolution, les trois autres consacrées à l'époque révolutionnaire.

C^{9A} : 168 articles (1664-1789) ;

C^{9B} : 40 articles, série complémentaire de correspondance (1666-1789) ;

C^{9c} : 7 articles, seconde série complémentaire contenant essentiellement, outre quelques pièces diverses relatives à Saint-Domingue, à la Dominique et à Tabago, les papiers provenant de la Compagnie de Saint-Domingue créée en 1698 pour la colonisation de la partie du Sud. Cette série, particulièrement riche sur la plus importante des colonies françaises des Antilles sous l'Ancien Régime, doit être consultée en liaison avec la collection Moreau de Saint-Méry dont nous parlerons dans un instant et dont une large partie est consacrée à Saint-Domingue.

Pour l'époque révolutionnaire, les sous-séries ont reçu, par assimilation aux séries de la Marine, une cote à double lettre. On trouve donc :

CC^{9A} : correspondance générale, 53 articles (1790-1823) ;

CC^{9B} : correspondance générale, 2^e série, 28 articles (an VIII-1802) ;

CC^{9c} : correspondance générale, 3^e série, 25 cartons (1789-1829), avec quelques pièces antérieures à la Révolution.

Cette masse de documents est malheureusement d'une exploitation assez difficile en raison de l'absence d'instruments de travail précis. Un inventaire analytique de C^{9A} a été entrepris mais il ne concerne que les 6 premiers articles. Pour le reste, il faut encore une fois avoir recours au *Répertoire* de Vaissière.

C¹⁰. *Petites Antilles*. Consacrée aux petites îles qui souvent ne furent françaises que pendant quelques années, cette série se subdivise en 6 groupes de documents :

C^{10A}. *Grenade*, 4 articles (1654-1798)¹ ;

C^{10B}. *Saint-Christophe*, 2 articles (1627-1798). Il ne s'agit malheureusement que de minces épaves, ce qui est regrettable car Saint-Christophe fut, comme on le sait, l'île-mère de toutes les colonies françaises des Antilles ;

1. Sur la Grenade, voir l'article de J. C. NARDIN, *Les archives anciennes de la Grenade*, dans *Revue française d'Histoire d'outre-mer*, t. XLIX, 1962, p. 117-140.

C^{10c}. *Sainte-Lucie*, 9 articles (1626-an III) ;

C^{10d}. *Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Sainte-Croix, Saint-Vincent, la Désirade*, 3 articles (1648-1789) ;

C^{10e}. *Tabago*, 49 articles (1645-1791).

Aucune de ces sous-séries n'est inventoriée et le seul guide est le *Répertoire de Vaissière*.

C¹¹. *Canada et colonies d'Amérique du Nord*. Cette importante série, dont le classement est particulièrement illogique, est subdivisée en 7 groupes.

C^{11a}, *Canada* proprement dit : 126 articles (des origines à 1784) ;

C^{11b}, *Ile Royale* : 38 articles (1712-1762) ;

C^{11c}, *Amérique du Nord* : 16 articles (1661-1771). Ces documents concernent Terre-Neuve, les îles voisines, l'île Royale et l'île Saint-Jean. L'existence de cette sous-série ne se justifie donc nullement et son contenu aurait dû être réparti en C^{11b} (Ile Royale) et C^{11f} (Terre-Neuve) ;

C^{11d}, *Acadie* : 10 articles (1603-1759) ;

C^{11e}, *Canada*, divers : 16 articles, contenant uniquement les pièces relatives au règlement des limites entre les colonies françaises et anglaises d'Amérique septentrionale entre 1685 et 1764 ;

C^{11f}, *Terre-Neuve* : 5 articles (1712-1814), entièrement constitués de documents relatifs à la pêche à la morue ;

Enfin C^{11g}, *Canada*, divers, 2^e série : 12 articles (1677-1748) qui sont une sorte de série complémentaire de C^{11a} et contiennent des correspondances, mémoires, instructions aux administrateurs, arrêts et décisions, documents domaniaux etc...

Deux instruments de travail permettent d'exploiter cette série : le *Répertoire de Vaissière* et l'inventaire analytique, pas toujours complet malheureusement, rédigé par l'archiviste canadien Richard et publié dans les *Rapports sur les Archives canadiennes* de 1899, 1904 et 1905.

Comme tous les documents concernant le Canada conservés dans le fonds Colonies, cette série a été d'abord copiée, puis microfilmée par les soins des archivistes canadiens. Copies et microfilms sont déposés aux Archives nationales d'Ottawa.

C¹². *Saint-Pierre et Miquelon*. 25 articles (1763-1819).

Avant 1763, les documents relatifs à ces deux petites îles doivent être recherchés dans la série C¹¹.

Il n'existe pas d'autre instrument de travail que le *Répertoire de Vaissière*.

C¹³. *Louisiane*. Se compose de trois sections :

C^{13a}, 54 articles (1678-1803) ;

C^{13b}, 1 article, documents retrouvés après reliure de la série principale (1699-1773) ;

C^{13c}, 5 articles (1675-1736) : contient des mémoires et projets, des documents sur les postes de la vallée du Mississipi et sur les voyages d'exploration de Cavalier de la Salle.

Outre l'inventaire partiel que l'on peut trouver dans l'ouvrage de Miller Surrey déjà cité, un inventaire analytique complet de cette série a été rédigé par M.-A. Menier et E. Taillemite. En attendant son impression, on peut en consulter la dactylographie soit aux Archives nationales, soit à la Section Outre-Mer rue Oudinot.

C¹⁴. *Guyane* : 91 articles (1664-1822).

Un inventaire analytique de cette série a été rédigé par M. Pouliquen, C. Bougard, E. Taillemite et G. de Forges. En grande partie dactylographié, il peut être consulté dans les mêmes dépôts que celui de la série C¹³. Sa publication est prévue.

SÉRIE D. TROUPES.

Cette série intitulée « Troupes des Colonies » présente l'originalité de dépasser très largement la date limite de 1815, puisque certains éléments se prolongent jusqu'à 1885. De plus, le titre est inexact car on y trouve non seulement des documents relatifs aux troupes et aux officiers militaires mais aussi de nombreuses pièces concernant les officiers civils. En réalité, cette série contient les documents collectifs traitant du personnel colonial, la série E étant réservée aux dossiers individuels.

Complexe et souvent fort mal classée, la série D se subdivise en 5 sous-séries.

D¹. *Correspondance relative aux troupes des colonies*. 91 articles (1774-1882) : décisions et rapports concernant les officiers et les troupes. Pour l'époque impériale, on y trouve aussi des documents relatifs aux officiers civils ;

D^{2a}. *Recrues pour les troupes coloniales*. 49 articles (1721-1791) : il s'agit de matricules des recrues donnant leurs noms, âge, signalement, lieu d'origine, etc., excellents matériaux pour une histoire du recrutement des troupes coloniales au XVIII^e siècle ;

D^{2b}. *Dépôts des troupes des Colonies à l'île de Ré, à Saint-Jean-d'Angély et à Lorient*. 18 articles (1765-1783) : contrôles des compagnies, matricules des recrues, registres d'engagement. L'existence de cette sous-série ne se justifie guère, car elle contient pratiquement des documents de même nature que la précédente ;

D^{2c} est la plus importante sous-série, puisqu'elle comprend 384 articles relatifs aux *Troupes et milices des colonies*, matricules et revues des officiers civils et militaires, contrôles des troupes, etc., depuis le début du XVIII^e siècle jusqu'à environ 1885. Malheureusement très mal classée, cette sous-série est essentielle pour les recherches sur les officiers militaires et civils des colonies sous l'Ancien Régime. On y trouve les matricules, souvent incomplets, des troupes et milices coloniales, infanterie, artillerie, génie, des régiments coloniaux, des cadets gentilshommes, des volontaires étrangers, de la gendarmerie etc. Certains articles sont consacrés aux garnisons d'une colonie déterminée : Canada, Louisiane, Martinique, Inde, etc.

L'article D^{2c} 222 est un document à part. C'est l'alphabet Lafillard Colonies. Ce gros registre contient les états de service sommairement résumés des officiers civils et militaires qui ont servi aux Colonies entre 1660 environ et 1750. Il a été rédigé par François Lafillard, archiviste de la Marine au milieu du XVIII^e siècle. L'original est conservé rue Oudinot mais ce registre a été mis sur fiches et le fichier est aux Archives nationales.

Pour le XIX^e siècle, la sous-série D^{2c} contient, outre les pièces intéressant les militaires, des états de fonctionnaires civils : ingénieurs, magistrats, médecins, religieux chargés du service des Cultes (Frères de la Doctrine chrétienne, Sœurs de Saint-Joseph de Cluny). On peut aussi y trouver des documents inattendus, comme l'atlas des bâtiments militaires de la Guadeloupe en 1879, qui se trouve dans D^{2c} 318.

Il importe de consulter ces documents conjointement avec la série Marine CC³ (Troupes de la Marine) qui contient, elle aussi, de nombreuses pièces relatives aux colonies, en particulier en ce qui concerne le service de Santé.

D^{2d}. *Personnel militaire et civil*. Listes générales, 1685-1789. 16 articles. Grâce à ces listes, on peut quelquefois connaître les noms des officiers en service dans une colonie donnée à une date donnée ; malheureusement les lacunes sont très importantes, surtout avant 1750. Les dossiers sont classés par colonie et contiennent assez souvent les provisions ou ordres du roi nommant les officiers à tel ou tel poste, pièces qui n'ont pas toujours été enregistrées dans la série B comme elles auraient dû l'être, mais tout cela est très fragmentaire.

On remarquera que cette série ne contient qu'un nombre infime de documents antérieurs au début, voire au milieu du XVIII^e siècle. L'histoire des troupes coloniales au XVII^e siècle est donc difficile à écrire. Les rares éléments qui subsistent en sont dispersés dans les séries B et C. La série Marine C³ (Troupes), également très pauvre pour cette époque, n'est d'aucun secours.

Le seul instrument de travail qui permette de s'orienter dans le dédale de la série D est le *Répertoire* de Vaissière.

SÉRIE E. PERSONNEL INDIVIDUEL.

Cette série, qui comprend 394 cartons, contient les dossiers individuels du personnel colonial, militaire et civil, de l'Ancien Régime.

Il en est de ces dossiers comme de ceux de la série Marine C⁷. Avant 1760 environ, ce ne sont pas de véritables dossiers au sens moderne du terme. Il s'agit presque toujours de pièces éparses retrouvées après la reliure des séries de correspondance, que l'on a tant bien que mal réunies en dossiers qualifiés, souvent bien indûment, de personnels. Nombre de ces pièces n'intéressent nullement la carrière du personnage et n'ont été placés ici que parce qu'elles portent sa signature. Ainsi par exemple le « dossier » de Montarcher, qui fut intendant de Saint-Domingue de 1771 à 1774, contient une pièce unique : un rapport qui n'a rien de personnel et devrait se trouver logiquement dans la série C⁹. Il ne faut donc pas attendre de ces dossiers des renseignements très précis sur la carrière des officiers.

D'autre part, il est indispensable d'avoir toujours présent à l'esprit que les cadres militaires et administratifs des colonies de l'Ancien Régime étaient constitués presque exclusivement par du personnel de la Marine. De nombreux dossiers intéressant ces officiers sont donc restés dans la série Marine C⁷ et toute recherche doit être menée conjointement dans les deux séries qui se complètent. Il n'est pas rare d'ailleurs qu'un capitaine de vaisseau ou un commissaire ayant accompli une partie de leur carrière aux colonies aient un double dossier, l'un dans Marine C⁷, l'autre dans Colonies E.

Il faut enfin signaler qu'on trouve également dans la série E des dossiers de colons, de négociants ou d'habitants des colonies, qui proviennent pour la plupart du Bureau du Contentieux des Colonies dont nous reparlerons plus loin.

L'exploitation de la série E est rendue relativement facile par un fichier alphabétique.

A la série E fait suite la série EE (2059 cartons) qui contient les dossiers du personnel colonial ayant servi entre 1789 et 1870 environ. Il est évident que pour les fonctionnaires ou officiers dont la carrière est plus ou moins à cheval sur 1789, les deux séries doivent être consultées car un même personnage peut avoir un double dossier, l'un dans E, l'autre dans EE, et les classements plus ou moins aberrants ne sont pas exceptionnels. Une visite à la série CC⁷, Personnel moderne de la Marine, au Service historique de la Marine avenue Octave-Gréard, peut être fructueuse. Nous y avons retrouvé il y a quelques années un dossier concernant Moreau de Saint-Méry, qui ne contenait pourtant que des pièces antérieures à 1789...

La confection d'un fichier de la série EE a été entreprise il y a quelques années ; les lettres A, B et C sont actuellement terminées. Les dossiers sont classés par ordre alphabétique dans les cartons.

SÉRIE F.

La série F est un ensemble hybride et artificiel qui réunit des documents de nature très différente. Elle comporte 8 sous-séries.

F^{1A}. *Fonds des Colonies*. 58 articles (1670-1789). Il s'agit évidemment de documents financiers : budgets, comptes, états de dépenses, ordres de paiement, etc., qui complètent les pièces du même genre qui sont dispersées dans les différentes sections de la série C. Ces documents sont classés par ordre chronologique et par colonies, mais les lacunes sont nombreuses. Il n'existe pas d'autre inventaire que le *Répertoire* de Vassière.

F^{1B}. *Police des noirs*. 4 articles (1731-1784). Cette petite série traite de la police des noirs et des gens de couleur en France. Sur cette question assez épineuse et très controversée, il importe également de consulter la série C qui contient de nombreuses indications éparses.

F^{2A}. *Compagnies de commerce*. 27 articles (XVII^e-XVIII^e siècles). On y trouve des épaves, souvent des plus minces, des papiers des compagnies de commerce et de colonisation créées sous l'Ancien Régime, à l'exception des Compagnies des Indes orientales dont nous avons vu les papiers dans la série C², et de la Compagnie de Saint-Domingue (Cf. série C^{9c}). Voici la liste des compagnies sur lesquelles il existe quelques documents : Compagnies du Bastion de France (voir sur cette Compagnie de nombreuses pièces dans la série Marine B), d'Afrique, de l'Assiento, du Cap Nègre, de Guinée, du Sénégal (à consulter conjointement avec la série C⁶), d'Occident, du Pacifique, de la Nouvelle-France, de la Louisiane (voir aussi C¹³), du Nord et de la Baie d'Hudson (voir aussi C¹¹), des Indes occidentales, de Saint-Christophe, de la Mer du Sud. — Encore une fois, tout ceci est extrêmement fragmentaire et décevant, mais peut être complété grâce aux nombreux documents épars dans la série Colonies B et dans les séries Marine B³ et B⁷, y compris pour la Compagnie des Indes.

F^{2B}. *Commerce aux Colonies*. 13 articles (1663-1789). Il s'agit de documents d'ordre général sur le commerce colonial et extérieur et le régime commercial des colonies avant la Révolution : correspondance avec les chambres de commerce des villes maritimes, mémoires divers, états de commerce, statistiques du commerce avec les colonies, etc. Tout cela est encore une fois très incomplet et fragmentaire. En ce qui concerne par exemple les états et statistiques du commerce, ils sont loin d'être tous réunis ici. On en trouve un certain nombre épars dans la série C et dans les séries F^{2c} et F³. Certains articles de F^{2B} sont géographiquement spécialisés, comme F^{2B} 9 qui traite du commerce avec les Etats-Unis après 1783, F^{2B} 10 du commerce avec la Perse (1686-1786), F^{2B} 11 du commerce avec le Canada et dépendances.

F^{2c}. *Colonies en général*. 13 articles (1704-1789). L'existence de cette petite sous-série ne se justifie guère ; elle est constituée de documents fort divers. On y trouve d'abord des « Décisions », c'est-à-dire des feuilles au roi et au ministre donnant le résumé d'une affaire et portant en note, le plus souvent de la main même du ministre, voire du roi, la décision prise. A la suite de ces Décisions, on a classé des mémoires divers, des circulaires, des minutes de rapports aux ministres (1773-1775), des états de dépenses (1759-1789), des observations sur le travail du Comité de législation pour les colonies d'Amérique (1781), mais on y voit aussi des états de commerce qui devraient être dans F^{2B} et des documents financiers qui seraient mieux à leur place dans F^{1A}. — Les cinq derniers cartons ont un contenu extrêmement disparate. On peut y voir des pièces relatives à Maudave et à sa tentative de colonisation de Madagascar au XVIII^e siècle, au traité franco-russe de 1785, au clergé colonial, à l'agriculture aux Antilles, à la culture du café à Bourbon (1718), à la main-d'œuvre coloniale (1716-1790), à l'administration de certaines colonies (Saint-Domingue), à l'Institution nationale des Colonies créée sous le Directoire pour l'éducation des enfants, etc.

Ces trois petites sous-séries sont très mal classées et on ne dispose encore pour les explorer que du *Répertoire* de Vaissière, mais un inventaire analytique, rendu indispensable par leur complexité, va être entrepris très prochainement.

F³. *Collection Moreau de Saint-Méry*, 287 articles. Il s'agit, non pas d'une série d'archives, mais d'une collection d'érudit constituée à la fin de l'Ancien Régime et pendant la Révolution. Moreau de Saint-Méry, né à la Martinique en 1750, mort à Paris en 1819, fut conseiller au Conseil supérieur du Cap à Saint-Domingue et s'attacha à réunir des documents sur l'histoire des colonies françaises. Esprit d'une vaste curiosité, il constitua, le plus souvent au détriment des fonds d'archives publics, cette très importante collection qui ne cesse de rendre aux historiens les plus grands services. Moreau étant tombé à la fin de sa vie dans une quasi-misère, Louis XVIII lui racheta ses papiers et sa bibliothèque¹.

Cette collection intéresse absolument tous les territoires sur lesquels le drapeau blanc a flotté à un moment ou à un autre avant 1800 : Canada, Antilles, Guyane, comptoirs d'Afrique, îles de l'océan Indien, Indes, etc., avec évidemment une place de choix pour Saint-Domingue, colonie particulièrement chère au cœur de Moreau.

Elle est constituée de pièces originales prises, soit dans les archives locales, soit le plus souvent dans celles du Ministère à Versailles, et de copies exécutées par Moreau lui-même ou par ses secrétaires. Ces originaux et ces copies com-

1. Sur Moreau de Saint-Méry et sa collection, voir *Description... de la partie française de Saint-Domingue*, nouvelle édition, par Bl. Maurel et E. Taillemite, Paris, 1958, t. I, p. VII-XLVII.

plètent au moins en partie les nombreuses lacunes de la série C¹. Il importe donc de toujours consulter conjointement ces deux groupes de documents. Outre le produit de ces distractions dans les fonds publics, la collection Moreau de Saint-Méry comprend aussi des études déjà élaborées, comme des descriptions historiques de telle ou telle colonie, des essais sur telle ou telle question, des renseignements sur les colonies étrangères, une sorte de dictionnaire de notions coloniales, les manuscrits des œuvres de Moreau, etc., et des séries de pièces réunies méthodiquement : recueils d'instructions aux administrateurs, annales de Conseils supérieurs, codes de diverses colonies (Guadeloupe-Martinique, île de France etc.), qui sont en réalité des recueils de pièces très diverses : arrêts des Conseils supérieurs, mémoires sur les sujets les plus variés, actes notariés, etc.

L'exploitation de cette collection est facilitée par d'excellents instruments de travail : Louis-Philippe May a établi un inventaire analytique d'une partie de la collection à la réserve des articles 80 à 95, 132 à 156, 158 à 204, 212 à 240 et 244 à 287 qui sont surtout consacrés à Saint-Domingue. A. Lougnon a donné dans ses *Documents* dont nous avons déjà parlé, un inventaire de toutes les pièces concernant les îles de France et de Bourbon².

F⁴. — *Bureau du Contentieux*. 28 articles (1765-an XIV). Encore une sous-série hybride et mal constituée qui contient à la fois plus et moins que son titre ne le laisserait supposer. On peut y trouver :

a) une série d'édits, lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil, etc., qui est à consulter conjointement avec la série A (articles 1 à 7) et dans laquelle sont incluses un certain nombre de pièces qui traitent de questions purement maritimes ;

b) ce qui subsiste des archives du Bureau du Contentieux concernant les Iles du Vent (Martinique, Guadeloupe et dépendances) et Saint-Domingue de 1775 à 1787 (articles 8 à 11).

c) Des épaves des archives du Bureau commercial de 1724 à l'an III (articles 12 à 24). Il s'agit surtout de documents sur l'administration générale des colonies, de mémoires, plans et projets pour la mise en valeur de ces colonies. Ils sont en général classés par colonies ou par groupes de colonies et concernent surtout les Antilles ;

d) Une nouvelle petite série de lois, arrêts et décrets relatifs aux colonies publiés entre 1782 et 1806, constituant les articles 25 et 26 ;

1. On peut retrouver en particulier de très nombreuses pièces jointes qui manquent dans les séries de correspondance générale où leur envoi est annoncé.

2. A. LOUGNON, *op. cit.*, p. 115-134. Outre sa collection de pièces d'archives, Moreau de Saint-Méry possédait une très importante bibliothèque historique, centrée surtout sur les Antilles. Achetés en même temps que les papiers Moreau, ces précieux volumes sont conservés rue Oudinot où leur consultation est rendue aisée par un catalogue sur fiches.

e) Enfin la correspondance du Bureau du Contentieux de 1775 à 1790 qui remplit les articles 27 et 28.

Cette sous-série contient donc plus que les papiers du Bureau du Contentieux, mais elle ne les contient pas tous car, comme nous l'avons vu, un certain nombre de dossiers individuels émanés de ce bureau ont été placés dans la série E, ce qui est évidemment un non-sens archivistique.

Il n'existe pas d'autre instrument de travail que le *Répertoire* de Vaissière.

F^{5A}. *Missions religieuses*. 28 articles (1650 env.-1808). Encore une petite collection de résidus qui intéressent les colonies et les établissements missionnaires du Canada, des Antilles, de la Guyane, de Madagascar, de l'Inde, du Levant et d'Extrême-Orient. Il va sans dire que de nombreuses pièces relatives à ce sujet se trouvent dans la série C ; la correspondance des intendants et des gouverneurs est souvent assez riche de renseignements à cet égard.

M. Albert Mirot en a dressé un inventaire analytique qui se trouve intégré dans l'inventaire général des documents relatifs aux missions religieuses conservés aux Archives nationales. D'autre part, A. Lougnon, dans son ouvrage déjà cité, a donné l'inventaire des pièces concernant Bourbon et l'île de France ¹.

F^{5B}. *Passagers*. 143 articles (1750 env.-1885). Il s'agit de listes nominatives de passagers embarqués ou débarqués dans les ports de France et des colonies. Cette série, est-il besoin de le dire, est très incomplète pour le XVIII^e siècle. Les registres sont classés par colonies et par ports métropolitains, et les dates extrêmes sont évidemment très variables d'un port à l'autre, d'une colonie à l'autre. Quelques listes de passagers des colonies se trouvent dans la série Marine B³, annexées à des lettres émanant des intendants ou des commissaires des ports métropolitains, mais rien dans ce domaine n'est systématique. Il est donc en général assez difficile de retrouver trace d'un passage, surtout si l'on ne connaît pas le port d'embarquement ou de débarquement. Des renseignements peuvent être quelquefois fournis par les archives des amirautés conservées dans les départements ². La série C a quelquefois conservé quelques-unes de ces listes, mais de manière très sporadique.

Pour le XIX^e siècle, la série contient essentiellement des états de troupes embarquées pour les colonies ou débarquant en France venant des colonies, mais on trouve aussi quelques listes de passagers civils.

Le seul instrument de travail est le *Répertoire* de Vaissière.

1. A. LOUGNON, *op. cit.*, p. 135-137.

2. Consulter à ce sujet l'excellent guide des fonds d'Amirauté publié par notre confrère H.-F. BUFFET, dans le *Guide des Recherches dans les fonds judiciaires de l'Ancien Régime*, Paris, 1958, p. 255-282.

SÉRIE G.

Cette série, très importante à la fois en volume et en intérêt historique, est entièrement conservée rue Oudinot. Nous en dirons néanmoins quelques mots, car elle contient un très grand nombre d'articles largement antérieurs à 1815. Il s'agit du *Dépôt des papiers publics des Colonies*, créé par l'édit royal de juin 1776. Le climat tropical entraînant de sérieuses destructions de documents, la lenteur des communications rendant difficile pour les coloniaux revenus en France l'obtention des pièces qui leur étaient nécessaires, Louis XVI, reprenant une idée déjà lancée sous le règne précédent et dont la réalisation avait été amorcée à Rochefort, prit la décision d'organiser en France, à Versailles, auprès du bureau des Archives de la Marine et des Colonies, un dépôt où seraient conservés les doubles de tous les papiers publics des colonies : registres paroissiaux, papiers des greffes judiciaires, minutes notariales, recensements, registres d'entrée dans les hôpitaux, etc. ¹ Grâce à cette sage mesure, les intéressés obtenaient et obtiennent encore facilement les pièces dont ils peuvent avoir besoin et les historiens disposent d'un matériel documentaire de première valeur.

L'édit de 1776 devait avoir, dans la mesure du possible, effet rétroactif, et des copies ont été effectivement exécutées dans certaines colonies. Pour les registres paroissiaux, le *terminus a quo* est donc variable avec chaque colonie et avec chaque paroisse. Ainsi pour la Guadeloupe, de nombreux registres commencent dans la seconde moitié du xvii^e siècle, en 1639 pour la paroisse de la Capesterre. Il en est de même pour Pondichéry et pour Cayenne. A Saint-Domingue, les registres de Léogane débutent en 1666, mais dans la plupart des paroisses de la partie Nord, région du Cap Français, on ne trouve rien avant 1776. Mais tout ce qui existait aux colonies en 1776 n'a pas été copié, c'est ainsi que les Archives départementales de la Martinique conservent, pour la moitié sud de l'île, des registres notablement plus anciens que ceux de Paris qui ne sont pas antérieurs à 1763 ².

Quelques registres paroissiaux des colonies perdues dès le xviii^e siècle sont parvenus jusqu'à nous. Neuf registres de Sainte-Lucie (1763-1788), six registres de l'île Royale (1715-1758), un registre de Louisiane (1720-1734) un registre de Saint-Christophe (1682). Pour la plus grande partie des paroisses coloniales, il existe des tables décennales, établies pour la plupart au xix^e siècle, qui facilitent les recherches.

1. Sur l'histoire du Dépôt des Papiers publics, voir les deux articles de Paul ROUSSIER, *Les origines du Dépôt des Papiers publics des colonies, le dépôt de Rochefort*, dans *Revue d'histoire des colonies françaises*, 1925, p. 21-50, et *Le Dépôt des Papiers publics des Colonies*, dans *Revue d'Histoire moderne*, t. IV, 1929, p. 240-262.

2. Pour la Réunion, voir P. CARRÈRE et A. SCHERER, *Répertoire des registres paroissiaux et d'état civil de la Réunion antérieurs à 1849. Sous-série 4 E*, Nérac, 1963.

L'application de l'édit de 1776 a été normalement étendue aux colonies constituant le second empire colonial français ; les séries d'état civil se prolongent donc jusqu'à l'époque actuelle pour les territoires et départements d'outre mer, jusqu'à l'accession à l'indépendance pour les anciennes colonies d'Afrique et d'Asie.

Une réforme du Dépôt des Papiers publics est actuellement en cours. En vertu d'un décret en préparation, le Centre général de l'état civil des Affaires étrangères, récemment installé à Nantes, recevra et gèrera tous les registres ayant moins de 100 ans d'âge en provenance des territoires d'Afrique et d'Asie devenus états indépendants. Pour ne pas briser l'unité du fonds, ces registres feront ensuite retour au Dépôt des Papiers publics par tranches de dix ans, lorsqu'ils seront devenus centenaires. Le Dépôt continuera à assurer la conservation et la gestion de l'état-civil en provenance des départements et territoires d'outre-mer. D'après les prévisions actuelles, cette réforme entrera pratiquement en vigueur en 1966.

Outre l'état civil, le Dépôt des Papiers publics comprend des recensements, des minutes notariales, des papiers des greffes des tribunaux, des documents domaniaux provenant de Saint-Domingue.

La collection des *recensements* est, hélas, très fragmentaire. Certains d'entre eux, remontant à la seconde moitié du xvii^e siècle, intéressent la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Christophe, l'île Bourbon. Particulièrement détaillés, indiquant non seulement la composition des familles mais aussi le cheptel et les cultures, ils permettent de reconstituer en partie au moins le peuplement et la situation économique de la colonie considérée.

Il n'existe que peu de chose pour Saint-Domingue (quelques épaves de l'époque révolutionnaire) et pour l'île de France. Plus abondants sont les documents concernant les anciennes colonies d'Amérique septentrionale. Pour le Canada, il existe un volume de foies et hommages (1723-26), 8 volumes d'aveux et dénombremments (1723-43), 2 volumes de recensements (1666-1750), 1 volume de titres de concessions (1670-1760). Pour l'Acadie, 1 volume de recensements et de titres de concessions (1720-1758), pour Saint-Pierre et Miquelon, 1 volume de recensements (1772-1804), pour l'île Royale et Terre-Neuve 1 volume, pour la Louisiane 2 cartons de recensements, de titres de concessions et de listes de passagers (1706-1741).

La perte du Canada a entraîné la rédaction d'un rôle général des habitants de l'île Royale, du Canada et de l'île Saint-Jean réfugiés en France, 12 volumes (1762-1773) ; un autre volume est consacré aux réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon¹.

Un inventaire détaillé de ces documents est actuellement en cours de

1. Les archives de la Marine contiennent de nombreux documents sur les réfugiés canadiens en France après 1760, surtout dans la série B 3.

rédaction. Il ne faut pas oublier enfin que quelques recensements, en général sommaires, sont conservés à l'état sporadique dans la série C.

L'exécution de l'édit de 1776 a entraîné la constitution d'un important *minutier notarial* qui comprend près de 2.000 registres pour la seule colonie de Saint-Domingue, certaines de ces minutes remontant aux premières années du XVIII^e siècle¹. La consultation de ces minutes est facilitée par des tables manuscrites d'un maniement assez complexe et par les dossiers dits de l'Indemnité. On se souvient qu'après la proclamation de l'Indépendance d'Haïti et la reconnaissance du nouvel État par le gouvernement de la Restauration, la jeune république s'engagea à verser une indemnité aux anciens colons dépossédés par la révolution. L'établissement des dossiers fondant les titres à percevoir ces indemnités donna lieu à de vastes recherches d'archives dont les traces ont heureusement été conservées. Une série de 407 cartons, déposés rue Oudinot, contient, classés par ordre alphabétique de familles, les dossiers de recherches grâce auxquels on a immédiatement un nombre important de références à des actes d'état civil, à des minutes notariales, voire à des documents judiciaires ou domaniaux concernant les biens de la famille en question. Toute recherche sur un ancien colon de Saint-Domingue doit donc être menée à l'aide de ces dossiers. On trouve également dans ce fonds de l'indemnité : 1^o les certificats de résidence déposés par les anciens colons auxquels la loi du 18 mai 1792 octroyait des secours, 2^o des dossiers plus tardifs concernant toutes les colonies et qui constituent une partie des archives du Dépôt des Papiers publics au XIX^e siècle.

Si le notariat de Saint-Domingue commence largement avant 1776, il n'en est pas de même pour les autres colonies tropicales. Pour la Martinique, la Guyane, la Guadeloupe, il n'y a pratiquement rien d'antérieur à l'édit. Mais dans certaines îles, la Réunion, par exemple, subsistent des minutes sensiblement plus anciennes, qui complètent la collection conservée à Paris.

La perte du Canada a entraîné des rapatriements de documents largement antérieurs à l'édit de 1776. Il existe ainsi 5 volumes de minutes de notaires du Canada (1646-1759), 13 volumes provenant de Louisbourg (1728-1758), 1 volume de l'Acadie (1722-1742), 3 volumes de Terre-Neuve (1696-1714).

Pour l'ensemble du fonds notarial des anciennes colonies, il existe un répertoire numérique manuscrit qui peut être consulté rue Oudinot.

Les séries de *greffes* des tribunaux coloniaux sont également importantes bien que très fragmentaires, voire inexistantes avant 1776. Il subsiste des copies sélectives de minutes d'arrêts des Conseils supérieurs de la Guadeloupe depuis 1682, de la Guyane depuis 1703, de l'île Bourbon depuis 1674, de Pondi-

1. Sur l'exploitation de ces minutes, voir l'article de R. RICHARD, *Les minutes de notaires de Saint-Domingue aux Archives du Ministère de la France d'Outre-Mer*, dans *Revue d'Histoire des colonies françaises*, t. XXXVIII, 1951, p. 281-338. Un répertoire sommaire a été établi par M^{lles} MENIER et BOLLOC'H, *Dépôt des papiers publics des colonies, Saint-Domingue, notariat*, idem, p. 339-358.

chéry depuis 1702, de l'île Royale depuis 1711. 18 articles contiennent les minutes du bailliage de Louisbourg entre 1712 et 1757, 17 autres renferment les arrêts du Conseil supérieur de Louisbourg entre 1711 et 1757, enfin 3 articles réunissent les épaves des greffes du Canada (1718-1758).

Après 1776, les séries de minutes produites par les diverses juridictions coloniales sont à peu près complètes, sauf pendant l'époque révolutionnaire.

Un répertoire numérique manuscrit permet de s'orienter dans cette série.

Minutes notariales et archives judiciaires se continuent jusqu'à 1910 environ. En effet, devant l'ampleur prise par l'expansion française outre-mer, un arrêté ministériel de 1912 modifia l'édit de 1776 et limita l'obligation du dépôt à Paris aux seuls registres d'état civil.

Les troubles révolutionnaires survenus à Saint-Domingue ont donné lieu à la constitution de séries de documents d'un grand intérêt historique qui ont été annexés au Dépôt des Papiers publics.

Il en est ainsi des 78 cartons de la série des *Domaines* qui contiennent les archives émanant de la « Direction des Domaines nationaux, biens séquestrés et vacants de l'île de Saint-Domingue ».

Classés par ordre alphabétique de propriétaires fonciers, ces dossiers comprennent principalement des baux, quittances de fermes, procès-verbaux de visite d'exploitations, des pièces de procédure concernant les séquestres, etc.

Des documents du même genre peuvent être trouvés dans les 10 volumes de papiers provenant de la Régie royale des biens des absents, organe de l'administration anglaise pendant l'occupation de Saint-Domingue.

Enfin, troisième groupe de documents d'un grand intérêt pour l'histoire agraire : les *abornements*. 21 cartons contiennent des procès-verbaux d'arpentage de terrains, quelques titres de concession accompagnés, dans certains cas, de plans.

Des répertoires manuscrits sur fiches facilitent la consultation de ces petits groupes de papiers et M^{lle} M. A. Menier leur a consacré une étude, à laquelle il est indispensable de se reporter avant toute recherche ¹.

SÉRIE H. ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE.

Cette série sort de notre sujet puisque, malgré son dépôt aux Archives nationales, elle ne contient pas de documents antérieurs à 1850.

1. M. A. MENIER, *Saint-Domingue. Abornements, Domaines, Recensements des biens domaniaux et urbains*, dans *Revue d'histoire des colonies*, t. XLIV, 1957, p. 223-250.

SÉRIE J. SUCCESSIONS VACANTES.

Elle est constituée essentiellement de documents postérieurs à la Révolution. Il faut signaler toutefois dans les premiers articles quelques éléments relatifs aux successions tombées en déshérence à la Martinique et à Bourbon (après 1742), à Saint-Domingue, dans les petites Antilles et à l'île de France (après 1714), à la Guadeloupe, à la Guyane et au Sénégal (après 1761).

On peut toujours se reporter au *Répertoire de Vaissière*.

LE DÉPÔT DES FORTIFICATIONS DES COLONIES.

Créé en janvier 1778, donc contemporain du Dépôt des Papiers publics¹, le Dépôt des fortifications des Colonies devait recevoir, comme son nom l'indique, des documents relatifs à la défense des établissements d'outre-mer. Son contenu est en fait plus vaste, surtout pour la période antérieure à la Révolution. Il est constitué par « des plans géométriques et topographiques des villes, des édifices publics, des canaux d'arrosage etc... beaucoup de plans détaillés d'un très grand nombre d'habitations, les limites avec l'Espagne, les projets et les moyens d'attaque et de défense de nos colonies avec les mémoires relatifs à tous ces objets ». On y trouve aussi « une nombreuse collection de mémoires particuliers et de plans et renseignements précieux sur toutes les colonies et possessions étrangères ». Ces documents, dont l'intérêt dépasse très souvent le cadre de l'histoire militaire, proviennent en partie de prélèvements opérés au détriment du Dépôt des Cartes et plans de la Marine, mais surtout d'envois effectués par les dépôts du Génie établis dans les différentes colonies.

Outre des plans purement militaires, on peut y consulter des instructions adressées aux gouverneurs des colonies, des mémoires généraux sur l'état d'une colonie, des documents relatifs aux frontières, des journaux d'opérations militaires, des procès-verbaux de conseils de guerre, des récits de voyages d'exploration, des pièces concernant les milices, les mines, la santé publique, les épidémies, les eaux thermales, la flore, la faune, les voies de communication, les grands travaux d'irrigation, à Saint-Domingue en particulier, des états de culture et de commerce, des projets de mise en valeur des terres, des devis de travaux, etc. Certaines cartes ou plans généraux indiquent les limites des quartiers et des concessions et présentent un intérêt essentiel pour l'histoire

1. Sur l'histoire du Dépôt des Fortifications, voir l'article de M. A. MENIER, *Images des îles et documents d'histoire*, dans *Revue historique de l'armée*, février 1963, p. 39-49.

de l'occupation du sol¹. De nombreux plans de bâtiments civils ou militaires permettraient d'étudier les progrès de l'urbanisme colonial au XVIII^e siècle.

Les documents les plus anciens datent du milieu du XVII^e siècle, la série se continue jusqu'à 1880, date de la suppression du Dépôt (décret du 29 juin 1880). Après 1815, les pièces conservées sont d'intérêt plus strictement militaire. Le dépôt des fortifications des Colonies est classé par ordre géographique suivant les rubriques suivantes : Iles et côtes d'Europe, Gorée, Sénégal, Côte d'Or et Gabon, Côtes d'Afrique, Madagascar, Mayotte, Réunion, Ile de France, Mémoires sur les Indes orientales, Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Mahé, Nouvelle-Calédonie, Cochinchine, Tahiti, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Domingue, Mémoires généraux concernant l'Amérique méridionale et les Antilles, Antilles étrangères et places de l'Amérique méridionale, Louisiane, Amérique septentrionale, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des inventaires analytiques manuscrits, rédigés vers 1860, bien que très imparfaits et peu scientifiques, permettent une consultation facile de ces pièces qui, dans chaque rubrique, sont classées par ordre chronologique.

Il ne faut pas oublier que, comme presque toutes les séries des Colonies, le Dépôt des Fortifications est incomplet. De nombreuses pièces qui devraient s'y trouver en ont été distraites ou ont été classées dans d'autres séries. Ainsi un lot important de plans du Canada et de Louisbourg en particulier sont restés dans la série C¹¹. Il n'est pas rare de constater qu'un plan conservé au Dépôt des Fortifications a été disjoint de son mémoire explicatif qui est resté dans les séries de correspondance, voire dans les séries du Service Hydrographique de la Marine ou dans celles des archives du Génie. Il est donc presque toujours nécessaire de faire le tour de ces différentes sources.

En plus des séries du Dépôt des Fortifications, il existe rue Oudinot une série de cartes et de plans de Saint-Domingue provenant des collections de Moreau de Saint-Méry, dont M^{lle} Menier a établi un inventaire dactylographié. Trois volumes, réunis également par Moreau, non encore inventoriés, contiennent des plans de presque toutes les anciennes colonies : Antilles, Canada, etc.

En terminant cette rapide revue des archives anciennes des colonies il importe de souligner, croyons-nous, un point trop souvent méconnu par les historiens qui s'occupent de l'expansion coloniale française. Les fonds d'archives de la Marine conservent, tant dans les séries anciennes que dans les modernes, un nombre appréciable de documents intéressant les colonies. En effet, en dehors du Bureau des Colonies créé en 1710 au Secrétariat d'État à la Marine, les autres bureaux avaient fréquemment à traiter d'affaires coloniales. Il ne pouvait être question, lors des partages d'archives, de distraire ces pièces, qui sont donc demeurées dans les séries de la Marine. Pour

1. A ce sujet voir l'article de R. DAUVERGNE, *Les anciens plans ruraux des colonies françaises*, dans *Revue d'Histoire des Colonies*, t. XXXV, 1948, p. 231-269.

être complète, une recherche doit donc toujours être menée parallèlement dans les deux fonds. Certains historiens l'ont compris, comme A. Lougnon, qui a fort justement fait figurer dans son inventaire les documents relatifs à Bourbon et à l'île de France conservés dans les séries Marine B¹, B² et B³. Il est souhaitable que cet exemple soit suivi.

Les chercheurs, de plus en plus nombreux, qui s'intéressent à l'histoire de l'expansion française outre-mer ne doivent donc pas se laisser décourager par les bizarreries de classement qui trop souvent leur compliquent la tâche et que nous nous sommes efforcés de mettre en évidence. Cette petite étude les aidera, espérons-le, à voir plus clair dans un ensemble d'une exceptionnelle richesse et qui est encore loin d'avoir été exploité comme il le mérite.

Étienne TAILLEMITE,
conservateur aux Archives nationales.